

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1160

5 mai 2015

SOMMAIRE

Cofima Holding S.A.	55636	F&C Reit Asset Management S.à r.l.	55641
Communauté Agricole Soprana	55636	Five Mounts Real Estate Investments S.à r.l.	55638
Coppe Investment and Services Holding S.A.	55636	Flex Invest S.A.	55638
CS Consultants	55635	Fontainbleu S.A.	55638
Cube Lift S.à r.l.	55635	FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG	55636
Culinary Gallery Food Concept	55641	Frenchestate Holding S.A.	55638
CYBERservices Europe S.A.	55634	Gerveste S.A.	55637
Dahlia B SICAR S.C.A.	55635	Getronics PSF Luxembourg	55637
Delamare Holdings BV Luxembourg branch	55634	Globo S.A.	55637
Delamare Holdings BV Luxembourg branch	55634	Gotan Holdings S.à r.l.	55637
Delima S.A.	55634	Groupe Europe Holding	55680
EFG Investment (Luxembourg) SA	55639	Hipoteca III Lux S.à r.l.	55639
ELDS S.à r.l.	55638	Hipoteca II Lux S.à r.l.	55639
Elizabeth Verwaltung S.à r.l.	55640	Hipoteca IX Lux S.à r.l.	55639
Elysee Finance Sàrl	55635	LBREM II Europe S.à r.l.	55680
Emex Holding S.A.	55640	Mainstay S.à r.l.	55679
Emma S.A.	55640	Nalozo S.à r.l.	55674
Eridano S.A.	55640	Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A.	55658
Europa Plus SCA SIF	55635	Onex Wizard Acquisition Company I S.à r.l.	55642
European Jewellers II S.A.	55641	Pennyboat S.A.	55640
European Jewellers I S.A.	55641	SIG Combibloc Holdings S.C.A.	55658
Euroteam S.A., SPF	55679	SIG Combibloc PurchaseCo S.à r.l.	55642
Falcon Invest Sicav	55641		

CYBERServices Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 285, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.163.

—
Résolution circulaire du 25 février 2015

Résolution à la date de 01/03/2015

Changement de siège social de l'entreprise

Ancien siège social: 127 rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg

Nouveau siège social: 285 route de Longwy L-1941 Luxembourg

Le Conseil d'administration

Marie-Hélène GEORGES / Daniel GEORGES / Bernhard SINNWELL

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015044349/15.

(150050472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Delamare Holdings BV Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.979.

—
Les comptes annuels consolidés de Delamare Holdings B.V., maison mère de la Société Delamare Holdings BV, Luxembourg Branch au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044354/11.

(150050618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Delima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.331.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2015 à 09.00 heures.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Delima S.A., tenue en date du 2 mars 2015 que:

Il a été décidé d'accepter la démission de Mrs Rosminah Haji Awang Besar de sa fonction d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015044356/17.

(150051009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Delamare Holdings BV Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.979.

—
Les comptes annuels consolidés de Delamare Holdings B.V., maison mère de la Société Delamare Holdings BV, Luxembourg Branch au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044355/11.

(150050621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Dahlia B SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.080.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044351/11.

(150050916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

CS Consultants, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 59, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 176.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 20/03/2015.

Référence de publication: 2015044347/10.

(150050819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Cube Lift S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 172, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 190.161.

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044348/10.

(150050983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Europa Plus SCA SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 162.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Europa Plus SCA SIF
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015044382/12.

(150050630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Elysee Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 180.489.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015044378/11.

(150050967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Coppe Investment and Services Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.415.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 février 2015.

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société COPPE INVESTMENT AND SERVICES HOLDING S.A. la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044339/12.

(150051047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Communauté Agricole Soprana, Société Civile.

Siège social: L-8542 Lannen, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg E 72.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de partage de la société civile «COMMUNAUTE AGRICOLE SOPRANA», avec siège social à L-8542 Lannen, 2, rue de l'Eglise, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro E 72, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 janvier 2015, numéro 2015/0102 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 janvier 2015, Relation: 1LAC/2015/2407, que les 7.721,50 parts sociales de la prédite société civile «COMMUNAUTE AGRICOLE SOPRANA» détenues précédemment ensemble par les époux SCHLEICH-SCHREIBER ont été attribuées en totalité à Monsieur Nico SCHLEICH.

Bascharage, le 20 mars 2015.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2015044337/17.

(150050761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Cofima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.555.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015044336/14.

(150050519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.891.

—
Laut Verwaltungsratsbeschluss vom 20. November 2014 wurde Herr Holger Rech, mit beruflicher Adresse 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg in Luxembourg, geboren am 13.10.1965 in Trier, Deutschland, mit Wirkung zum 01. Januar 2015 unbegrenzt zum Geschäftsleiter bestellt.

Luxemburg, den 19. März 2015.

Monika Anell / Luc Tiburzi.

Référence de publication: 2015044436/11.

(150050565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Gotan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gotan Holdings SARL

Un Mandataire

Référence de publication: 2015044445/12.

(150050396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 113.486.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 9 mars 2015 que le conseil d'administration a décidé d'entériner la démission de Messieurs Brice MEYER et Christian SCHMEHL de leurs fonctions de dirigeant de la Société à partir du 9 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015044440/14.

(150051073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Gerveste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.869.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 12 mars 2015 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015044451/14.

(150050403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Globo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 124.631.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue en date du 5 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Monsieur Michele CANEPA, actuel administrateur, est désormais domicilié au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015044457/14.

(150050642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

ELDS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 162.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Pour compte de ELDS Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015044392/12.

(150050571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Flex Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.627.

Le bilan au 1^{er} janvier 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLEX INVEST S.A.

Référence de publication: 2015044426/10.

(150050900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Five Mounts Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 93.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044425/10.

(150050377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Fontainbleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 65.232.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre décision de démissionner de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2015044432/12.

(150050974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Frenchestate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 82.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015044438/10.

(150050451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Hipoteca II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.239.

—
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015044470/14.

(150050439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Hipoteca III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 171.119.

—
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015044471/14.

(150050438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Hipoteca IX Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 191.975.

—
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015044473/14.

(150050433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une session d'un conseil d'administration («le Conseil») tenue en date du 14 novembre 2013, que le Conseil prend note et accepte la démission avec effet au 31 décembre 2013 de Madame Nathalie SKOK, membre du comité de direction délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045018/12.

(150051957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Emex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 191.333.

—
Procès-verbal d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 4 février 2015

L'assemblée générale tenue le 4 février 2015 a pris les résolutions suivantes:

1. de nommer Mr. Peter Braun, né le 14 juillet 1973 à Teplice, République tchèque, résidant à Odboje 607/5, 148 00 Prague-Kunratice, République tchèque, en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015045031/14.

(150051579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Eridano S.A., Société Anonyme,
(anc. Pennyboat S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 129.764.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 février 2015

Il résulte du procès-verbal que:

L'assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes de la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l. ayant ont siège social 45-47, route d'Arlon L -1140 Luxembourg. Le mandat se terminera lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015045035/14.

(150051623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Emma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 60.441.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Liquidateur tenue au siège social en date du 19 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015045032/12.

(150051401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 152.587.

—
Il est à noter:

- la démission de Monsieur Clifford Langford de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015045007/14.

(150051177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

European Jewellers II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 155.032.

Les comptes annuels du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045045/10.

(150051773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

European Jewellers I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 155.031.

Les comptes annuels du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045044/10.

(150051774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

F&C Reit Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.180.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

F&C Reit Asset Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015045052/12.

(150051626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Falcon Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 66.913.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045053/10.

(150051857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Culinary Gallery Food Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 179.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015044983/12.

(150051500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**SIG Combibloc PurchaseCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Onex Wizard Acquisition Company I S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 191.828.

In the year two thousand and fifteen on the thirteenth day of the month of March.

Before us, Before Us, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 191.823,

here represented by Me Yoanna STEFANOVA, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Onex Wizard Acquisition Company I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 291 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 191.828, incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglister on 5 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 3487 of 21 November 2014, page 167364 (the "Company").

The articles of association of the Company ("Articles") have not been amended since incorporation.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the share capital, requested the undersigned notary to enact the following resolutions of the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by a total amount of (I) EUR 3,999,998 (three million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight Euro) by the creation and issuance of ordinary shares (the "Ordinary Shares") and mandatory redeemable preferred shares ("MRPS"), all with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and having the features laid down in the last resolution below, as follows:

- 1,999,999 (one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) Ordinary Shares, and
- 1,999,999 (one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) MRPS,

the MRPS, to be paid with an aggregate share premium corresponding to (II) EUR 650,000,002 (six hundred and fifty million and two Euro), being an amount of share premium per MRPS corresponding to the total amount described in this paragraph divided by the number of MRPS being created and issued, to be allocated to such MRPS.

Subscription and payment

The Sole Shareholder subscribes and pays in full these new shares and the amount of share premium by a contribution in cash of an aggregate total amount corresponding to the amount of (I) and (II) above which has been made available to the Company as this has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate an amount of EUR 401,250 (four hundred and one thousand two hundred and fifty Euros) from the MRPS share premium account to the legal reserve of the Company and ACKNOWLEDGES that the share premium account in relation to the payment of the MRPS respectively is reduced accordingly.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the initially issued 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each into Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the Company's name from "Onex Wizard Acquisition Company I S.à r.l." to "SIG Combibloc PurchaseCo S.à r.l." effective as of midnight of 14 March 2015.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the current Company's registered office from its current location at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fully amend and restate the Articles, i.a., in order to reflect the changes resulting from the preceding resolutions, some amendments to the management provisions of the Articles and the addition of the possibility of creating an advisory board and committees, appointing observers, so that they read as follows:

“ **Art. 1. Corporate form and name.** These are the articles of association (the “Articles”) of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) whose name is Onex Wizard Acquisition Company I S.à. r.l. until midnight of 14 March 2015 and then SIG Combibloc PurchaseCo S.à r.l. (hereafter the “Company”).

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Munsbach.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital - Shares (parts sociales).

5.1 Share capital - classes of shares

The issued share capital of the Company is set at EUR 4,012,498 (four million twelve thousand four hundred and ninety-eight Euro) divided into 4,012,498 (four million twelve thousand four hundred and ninety-eight) shares each with a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share all fully subscribed and entirely paid up, and divided into the following classes:

- 2,012,499 (two million twelve thousand four hundred and ninety-nine) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and
- 1,999,999 (one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”).

The Ordinary Shares and the MRPS are referred to as the "shares".

5.1.1 Features of the MRPS

In accordance with and subject to the provisions of Article 200-1 of the Law, the MRPS shall be non-voting shares for as long as the Company has one shareholder.

They shall not represent more than half of the share capital of the Company.

Each MRPS entitles the holder thereof to an annual cumulative recoverable preferred dividend (the "Preferred Dividend") based on a 360-day year of twelve 30-day months corresponding to 7.75% of the following amount: (i) the aggregate nominal value of each outstanding MRPS, plus (ii) the amount of outstanding legal reserve allocated from the share premium paid in relation to the MRPS, plus (iii) the outstanding share premium paid in relation to the MRPS to the extent not allocated to the legal reserve of the Company, plus (iv) any accrued and unpaid (when payable in accordance with the provisions below) MRPS Preferred Dividend, if any.

$$PD = (7.75\%) * (N + R + AUPD)$$

Where

PD = MRPS Preferred Dividend

N = the aggregate nominal amount of the outstanding MRPS

R = the amount of outstanding legal reserve linked to MRPS and the outstanding share premium paid in relation to MRPS

AUPD = any accrued unpaid (when payable in accordance with the provisions below) MRPS Preferred Dividend

The calculation of the Preferred Dividend for the first year of issuance of the MRPS shall be computed as of the date of issuance of the MRPS.

It is intended that the Preferred Dividend be payable on a semi-annual basis as of 15 February and 15 August (with the first semi-annual payment to start as of 15 August of the first year of issuance of the MRPS). In case 15 February or 15 August is not a day on which banks are open for business in Luxembourg, the relevant semiannual payment date shall be the previous day on which banks are open for business in Luxembourg it being understood that the Preferred Dividend shall still be calculated through and including 14 February or 14 August, as applicable. The Preferred Dividend may be declared and paid prior to 15 February or 15 August, as applicable, it being understood that such Preferred Dividend shall still be calculated through and including 14 February or 14 August, as applicable.

For the avoidance of doubt, in case the Company does not have sufficient liquidity to fully settle the Preferred Dividend, then the shortfall shall remain due until the Company has sufficient liquidity to settle it.

Without prejudice to any other provisions in these Articles, the MRPS shall not entitle the holder thereof to additional participation in the profits of the Company other than the Preferred Dividend.

For the avoidance of doubt the MRPS carry a right to payment which is preferential to the Ordinary Shares in accordance with the provisions of these Articles.

The MRPS are redeemable shares in accordance with these Articles.

All the MRPS shall be mandatorily redeemable in accordance with these Articles on 15 February 2023 (the "Mandatory Redemption Date") at the Redemption Price.

All or some of the MRPS may be redeemed before the Mandatory Redemption Date at any time at the option of the sole shareholder at the Optional Redemption Price (the "Optional Redemption").

The redemption of any MRPS can only be made by using amounts available for distribution in accordance with the Law and assessed based on recent interim accounts. If the Redemption Price or an Optional Redemption Price exceeds such amounts available for distribution at the relevant date of determination, then the Redemption Price or the relevant Optional Redemption Price, as applicable, shall be reduced accordingly so as not to exceed such amounts, it being understood that if later on there are additional available amounts and cash for distribution, they will be used to pay the remaining portion of the Redemption Price or the relevant Optional Redemption Price, as the case may be, and such additional payment shall be considered as an adjustment to the Redemption Price or to the relevant Optional Redemption Price, as the case may be. For the avoidance of doubt, in case the Company does not have sufficient liquidities to fully settle the Redemption Price or Optional Redemption Price, then the shortfall shall remain due until the Company has sufficient liquidities to settle it.

Redeemed MRPS shall be cancelled by resolutions of the shareholders' meeting.

At least three (3) days prior to the Mandatory Redemption Date, written notice shall be sent to the registered holder of MRPS, at the address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS holder of the number of MRPS so to be redeemed and specifying the date of redemption (which shall be the Mandatory Redemption Date) and the Redemption Price. The Redemption Price of such MRPS shall be payable, in accordance with these Articles, to the person whose name appears on the register of shareholders as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the Mandatory Redemption Date.

At least three (3) days prior to an Optional Redemption, written notice shall be sent to the Company by the holder of MRPS, notifying the number of MRPS so to be redeemed and specifying the date of redemption (being the "Optional Redemption Date") and the Optional Redemption Price. The Optional Redemption Price of such MRPS shall be payable,

in accordance with these Articles, to the person whose name appears on the register of shareholders as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the relevant Optional Redemption Date.

For the purposes of these Articles:

“MRPS Optional Redemption Base” means for each MRPS, an amount equal to (i) the nominal value of such MRPS plus (ii) the amount of any outstanding share premium contributed in respect of the issuance of such MRPS to the extent not allocated to the legal reserve of the Company plus (iii) the amount of any legal reserve allocated from the share premium paid in relation to the MRPS;

“Optional Redemption Price” means the price due by the Company on the Optional Redemption Date in respect of an Optional Redemption which shall be equal to:

(a) for each MRPS to be redeemed an amount calculated based on a formula separately agreed between the Company and the MRPS holder, that is discounted back to the date of the Optional Redemption Date plus all accrued but unpaid Preferred Dividend as of that date, if such Optional Redemption Date falls before 15 February 2018;

(b) 107.750% of the MRPS Optional Redemption Base of any MRPS to be redeemed plus any accrued but unpaid Preferred Dividend as of the Optional Redemption Date in relation to any such MRPS, in case of Optional Redemption linked to an equity offering by any direct or indirect parent of the Company before 15 February 2018;

(c) 101% of the MRPS Optional Redemption Base plus any accrued but unpaid Preferred Dividend in relation to any such MRPS as of the Optional Redemption Date of any MRPS to be redeemed at any time, in case of certain situations of change of control as may be determined separately between the Company and the MRPS holder,

(d) 100% of the MRPS Optional Redemption Base plus any accrued but unpaid Preferred Dividend in relation to any such MRPS as of the Optional Redemption Date of any MRPS to be redeemed at any time, in case of certain situations of sale of assets as may be determined separately between the Company and the MRPS holder;

(e) 103.875% of the MRPS Optional Redemption Base of any MRPS to be redeemed plus any accrued but unpaid Preferred Dividend in relation to any such MRPS as of the Optional Redemption Date, if such Optional Redemption Date falls on or after 15 February 2018 but before 15 February 2019;

(f) 101.938% of the MRPS Optional Redemption Base of any MRPS to be redeemed plus any accrued but unpaid Preferred Dividend in relation to any such MRPS as of the Optional Redemption Date, if such Optional Redemption Date falls on or after 15 February 2019 but before 15 February 2020;

(g) 100% of the MRPS Optional Redemption Base of any MRPS to be redeemed plus any accrued but unpaid Preferred Dividend in relation to any such MRPS as of the Optional Redemption Date, if such Optional Redemption Date falls on or after 15 February 2020; and

(h) 100% of the MRPS Optional Redemption Base of any MRPS to be redeemed plus any accrued but unpaid Preferred Dividend in relation to such MRPS as of the Optional Redemption Date of any MRPS to be redeemed in the event of introduction of, or changes or amendments to certain tax laws or treaties (or regulations, protocols or rulings promulgated thereunder) or official positions as may be determined separately between the Company and the MRPS holder;

as such relevant Optional Redemption Price may be adjusted by agreement of the Company and the MRPS holder.

“Redemption Price” means, for each MRPS being redeemed, an amount equal to the sum of the total amount of the contribution paid to the Company in relation to the issuance by the Company of the MRPS outstanding at the relevant time of determination plus all accrued but unpaid Preferred Dividend as of the Mandatory Redemption Date, as such price may be adjusted by agreement of the Company and the MRPS holder.

“outstanding” when used in this article 5.1.1 in relation to share premium means the following: in the event that the Company would apply part of the share premium contributed to the Company in relation to the issuance of the MRPS for the payment (of part or all) of Preferred Dividend, then the amount of share premium such used shall, for all intent and purposes of this article 5.1.1, be considered as still outstanding.

5.1.2 Features of the Ordinary Shares

The Ordinary Shares shall be voting shares at all times and shall entitle the holders thereof to the remainder of the net profits and, if applicable, other available amounts of the Company after payment or provision for the Preferred Dividend.

5.2 Share premium and other contributions

Unless otherwise determined by the shareholders’ meeting or the board of directors, as the case may be, any premium paid on any share is allocated to an available and distributable reserve in accordance with the terms of this Article.

The share premium paid in relation to the MRPS shall be reserved and attached to the MRPS in relation to which it was paid. The share premium paid in relation to the ordinary Shares shall be reserved and attached to the Ordinary Shares in relation to which it was paid. Decisions as to the use of the share premium reserves are to be taken by the shareholder (s) or the board of directors as the case may be, subject to the Law and these Articles.

The Company may accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves which shall be distributable unless otherwise specified. Decisions as to the

use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the board of director(s) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

For the avoidance of doubt, the share premium reserves and other contributions reserves can be distributed to the shareholders in whole or in part and in one or more instalments. They can also be used for the payment of the Preferred Dividend or redemption of the MRPS. They can also be used to fund all or part of the legal reserve of the Company.

5.3 - Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law, where applicable.

5.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.5 - Transfer of Shares

5.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

5.5.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.5.4 Transfers of shares must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.6 - Repurchase of shares The Company may repurchase its shares provided that there are sufficient available reserves to that effect. For the avoidance of doubt, own shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority.

5.7 - Share Register All shares and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several directors. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The board of directors shall be composed of A and B directors. The director(s) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The directors are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 Each of the members of the board of directors may be compensated for his services as director upon resolution of the shareholders. He may be reimbursed for his reasonable expenses.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

6.2.2 The board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The board of directors will determine the agent'(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall only be bound by the joint signature of one A director and one B director or by the signature of any person to whom such power has been delegated by one A director and one B director.

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of directors may choose among the B directors a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, to keep the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors.

6.4.2 Meetings of the board of directors may be convened by any member of the board of directors. The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two (2) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case

notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each director expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors including at least one A director and one B director. Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors present or represented at such meeting including the positive vote of at least one A director and one B director present or represented. The chairman, who shall be a B director, shall have a casting vote in case of a tie vote at any meeting of the board of directors. If for conflict of interest reasons or similar corporate governance provisions the above-mentioned quorum and majority cannot be met, the decision can be validly taken if a majority of the non-conflicted directors is present or represented and approves the decision by a majority of the votes cast.

6.4.4 The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or one B director.

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the board of directors' meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or one B director.

6.4.7 A director may appoint any other director (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A director can act as representative for more than one other director at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two directors are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8.

6.4.8 Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.5 - Liability of Directors

Any director assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

To the fullest extent permitted by applicable law, the Company will indemnify the directors, officers, agents or employees of the Company (the "Indemnified Persons") against all and any claims, liabilities, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, judgments and amounts paid in settlement, incurred by reason of the activities of such Indemnified Person acting in the above mentioned capacities in respect of the Company provided however that an Indemnified Person shall not be so indemnified in respect of any matter resulting from an Indemnified Person's fraud, wilful misconduct, gross negligence, bad faith or breach of applicable laws (each an "Excluding Act"). The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which an Indemnified Person may be entitled. For the avoidance of doubt, these indemnities shall continue to apply notwithstanding that the Indemnified Person has ceased to act as director, officer, agent or employee of the Company in relation to acts performed while in office for the Company.

To the fullest extent permitted by applicable law, none of the Indemnified Persons shall have any liability for any loss to the Company arising in connection with the services performed for the Company which arises in relation to the operation, business or activities of the Company save in respect of any matter resulting from such Indemnified Person's fraud, wilful misconduct, gross negligence, bad faith or breach of applicable laws.

6.6 – Observers

Observers may be appointed to attend meetings of the board of directors. Observers who attend such meetings may present their observations without, however, having the power to vote or deliberate. The observers may be different persons at each meeting and may have alternates.

6.7 – Committees

The board of directors may establish various committees which may include non-board members chosen in particular, but not only, for their technical skills. The board of directors shall determine the scope of such committees, their powers and the remuneration of the members thereof, if any, provided that any such remuneration to a committee member who is also a director, shall be submitted to the shareholder's meeting for approval or ratification, as the case may be.

6.8 - Advisory board

The Company may establish an advisory board not as a corporate body but rather a contractual board whose remit would be to advise and make recommendations to the board of directors. The conclusions of any such advisory board would be purely consultative and advisory in nature. Observers may be appointed to attend meetings of any such advisory board.

6.9. Internal rules of procedure

The board of directors may adopt internal rules of procedure to further elaborate the modalities governing the organization and functioning of the board of directors, its committees, the advisory board and the observers.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1. Single shareholder Company

For as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2. In case of plurality of shareholders

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns and each shareholder shall have a number of votes equal to the number of shares held by him.

Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as email attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespectively of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of June, at 2 pm.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium (s) and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 (all dates inclusive).

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the board of directors prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory

auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Distribution of profits.

11.1 An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to a legal reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. For the avoidance of doubt, the legal reserve can also be constituted out of funds contributed by the shareholders or available reserves of the Company.

11.2 The balance of the net profits and available reserves of the Company may be distributed to the shareholder(s), by shareholders' resolution, in accordance with the following allocation:

(a) First an amount corresponding to the sum of the then outstanding Preferred Dividend accrued but unpaid shall be paid to the holders of the MRPS;

(b) Then, any remaining amount available for distribution may, but does not need to be, declared or distributed to the holders Ordinary Shares (on a pro rata basis of each Ordinary Share held).

For the avoidance of doubt, if there are insufficient amounts to settle any accrued but unpaid Preferred Dividend or any Redemption Price or Optional Redemption Price in full or in part, no distributions to the holder(s) of Ordinary Shares shall take place for as long as such Preferred Dividend, Redemption Price or Optional Redemption Price is not paid in full.

11.3 The sole shareholder or the shareholders' meeting, as the case may be, may declare distributions at any time and from time to time in accordance with the allocation described in Article 11.2 (including, but not limited to, for the purposes of payment of the Preferred Dividend on a semi-annual basis as further specified in article 5.1.1.) provided such distributions correspond to available amounts in accordance with the Law (including, for the avoidance of doubt, available reserves) as determined on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution.

11.4 Subject to the Law, the board of directors is also authorised to make interim distributions to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be allocated in accordance with the provisions of Article 11.2, (ii) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (iii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s) in accordance with the provisions of article 201 of the Law. For the avoidance of doubt, this authorization also includes payment of the Preferred Dividend on a semi-annual basis as further specified in article 5.1.1.

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

12.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

12.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

12.4 The surplus after payment of all charges, expenses (including those as a result of the liquidation), debts, liabilities and provisions therefor will be used to (i) pay to each holder of MRPS in respect of each MRPS of which it is the holder, 100% of the contribution made in relation to the MRPS (including, for the avoidance of doubt, any share premium paid in relation thereto) to the extent not already repaid in whole or in part (and if only repaid in part, the remaining part, so as to avoid double counting) and (ii) pay to each holder of MRPS in respect of each MRPS of which it is the holder, the aggregate amount of any accrued but unpaid amounts of Preferred Dividend.

The final surplus will be allocated to the holders of Ordinary Shares in conformity and in the order of priority laid down in Article 11.2 and so as to achieve on aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in these Articles

Art. 13. References. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

In these Articles all references to:

- "director(s)" are references to the gérant(s) of the Company.
- "board of directors" are references to the conseil de gérance of the Company.
- "shares" are references to the parts sociales of the Company."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately seven thousand five hundred Euros (EUR 7,500.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

French translation follows:

L'an deux mille quinze le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur- Atter, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.823,

ici représentée par Me Yoanna STEFANOVA, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associée unique (l' «Associé Unique») d' Onex Wizard Acquisition Company I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.828, constituée par un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, le 5 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 3487 le 21 novembre 2014, page 167364 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis la notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes de l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société par un montant total (I) EUR 3.999.998.- (trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros) par la création et l'émission de parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») et de parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Rachetables»), toutes ayant une valeur nominale d'EUR 1,- (un Euro), et ayant les mêmes caractéristiques que celles décrites dans la dernières résolutions ci-dessous, comme suit:

-1.999.999 (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt- dix neuf) Parts Ordinaires, et

-1.999.999 (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt- dix-neuf) Parts Privilégiées Rachetables,

les Parts Privilégiées Rachetables devant être libérées avec une prime d'émission correspondant à (II) EUR 650.000.002,- (six cent cinquante millions et deux Euros), étant un montant de prime d'émission par Part Privilégiée Rachetable correspondant au montant total décrit dans ce paragraphe divisé par le nombre de Parts Privilégiées Rachetables créées et émises, à allouer à ces Parts Privilégiées Rachetables.

Souscription et paiement

L'Associé Unique souscrit et libère intégralement ces nouvelles parts sociales et le montant de la prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total correspondant au montant de (I) et (II) ci-dessus qui a été mis à la disposition de la Société et cela a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'allouer un montant de EUR 401.250,- (quatre cent un mille deux cent cinquante Euros) du compte prime d'émission des Parts Privilégiées Rachetables à la réserve légale de la Société et PREND NOTE que le compte prime d'émission relatif au paiement des Parts Privilégiées Rachetables est réduit en conséquence.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales émises initialement, ayant une valeur nominale d'EUR 1,- (un Euro) chacune, en Parts Ordinaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de "Onex Wizard Acquisition Company I S.à r.l." à "SIG Combibloc PurchaseCo S.à r.l." avec effet à minuit le 14 mars 2015.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de transférer le siège social actuel de la Société de son lieu actuel du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier et refondre entièrement les Statuts, entre autre, afin de refléter les résolutions qui précèdent, des modifications aux dispositions des Statuts relatives à la gestion, et l'ajout de la possibilité de créer un conseil consultatif et des comités, de nommer des observateurs afin que ceux-ci soient lus de la façon suivantes:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Onex Wizard Acquisition Company I S.à r.l. jusqu'à minuit le 14 mars 2015 et après SIG Combibloc PurchaseCo S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Munsbach.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

5.1 - Capital social - catégories de parts sociales

Le capital social émis est fixé à EUR 4.012.498,- (quatre millions douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros) représenté par 4.012.498 (quatre millions douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales chacune avec une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par part sociale, toutes entièrement souscrites et libérées, et divisées entre les catégories suivantes:

- 2.012.499 (deux millions douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires»); et

- 1.999.999 (un million quatre cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Rachetables»).

Les Parts Ordinaires et les Parts Privilégiées Rachetables sont dénommées comme les «parts sociales».

5.1.1 Caractéristiques des Parts Privilégiées Rachetables

Conformément à, et sous réserve des dispositions de l'Article 200-1 de la Loi, les Parts Privilégiées Rachetables seront des parts sociales sans droit de vote aussi longtemps que la Société aura un associé. Elles ne doivent pas représenter plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque Part Privilégiée Rachetable donne droit à son détenteur à un dividende annuel privilégié cumulatif récupérable (le «Dividende Privilégié») basé sur une année de 360 jours de douze mois de 30 jours correspondant à 7,75 % du montant suivant: (i) la valeur nominale globale de chaque Part Privilégiée Rachetable en circulation plus (ii) le montant de la réserve légale restante alimentée par la prime d'émission payée par rapport aux Parts Privilégiées Rachetables plus (iii) la prime d'émission restante payée par rapport aux Parts Privilégiées Rachetables dans la mesure ou elle n'a pas été allouée à la réserve légale de la Société, plus (iv) tout Dividende Privilégié accumulé et non-payé (lorsque payable en conformité avec les dispositions ci-dessous), le cas échéant.

$$DP = (7.75\%) * (N + R + DPI)$$

Où

DP = Dividende Privilégié

N = le montant nominal global des Parts Privilégiées Rachetables en circulation

R = le montant de la réserve légale liée aux Parts Privilégiées Rachetables et le montant de la prime d'émission restante payée par rapport aux Parts Privilégiées Rachetables

DPI = tout Dividende Privilégié accumulé et impayé (lorsque payable en conformité avec les dispositions ci-dessous).

Le calcul du Dividende Privilégié pour la première année d'émission des Parts Privilégiées Rachetables devra être effectué à partir de la date d'émission des Parts Privilégiées Rachetables.

Il est prévu que le Dividende Privilégié sera payable sur une base semi-annuelle au 15 février et 15 août (avec le premier versement semestriel devant débiter au 15 Août de la première année d'émission des Parts Privilégiées Rachetables). Dans le cas où le 15 février ou le 15 août n'est pas un jour ouvrable où les banques sont ouvertes à Luxembourg, la date de paiement semi-annuelle en question sera le jour précédent durant lequel les banques sont ouvertes à Luxembourg étant entendu que le Dividende Privilégié devra toujours être calculé jusqu'au et incluant le 14 février ou le 14 août, le cas échéant. Le Dividende Privilégié peut être déclaré et payé avant le 15 février ou le 15 août, le cas échéant, étant entendu qu'un tel Dividende Privilégié devra toujours être calculée jusqu'au et incluant le 14 février ou 14 août, le cas échéant.

Pour éviter tout doute, au cas où la Société ne dispose pas des liquidités suffisantes pour régler entièrement le Dividende Privilégié, le solde restera dû jusqu'à ce que la Société dispose de liquidités suffisantes pour le régler.

Sans préjudice des autres dispositions de ces Statuts, les Parts Privilégiées Rachetables ne donnent pas droit à leur détenteur à une participation supplémentaire dans les bénéfices de la Société autres que le Dividende Privilégié.

Pour éviter tout doute les Parts Privilégiées Rachetables ont un droit au paiement qui est préférentiel aux Parts Ordinaires conformément aux dispositions de ces Statuts.

Les Parts Privilégiées Rachetables sont des parts sociales rachetables conformément à ces Statuts.

Toutes les Parts Privilégiées Rachetables seront obligatoirement rachetables conformément à ces Statuts le 15 Février 2023 (la «Date de Rachat Obligatoire») au Prix de Rachat.

Tout ou partie des Parts Privilégiées Rachetables peuvent être rachetées avant la Date de Rachat Obligatoire à tout moment au gré de l'associé unique au prix de rachat optionnel (le «Rachat Optionnel»).

Le rachat de Parts Privilégiées Rachetables peut seulement être fait en utilisant des montants disponibles pour distribution, conformément à la Loi et évalués sur la base de comptes intermédiaires récents. Si le Prix de Rachat ou un Prix de Rachat Optionnel dépasse ces montants disponibles pour distribution à la date pertinente de détermination, alors le Prix de Rachat ou Prix de Rachat Optionnel pertinent, selon le cas, doit être réduit en conséquence afin de ne pas dépasser ces montants, étant entendu que si plus tard il y a des montants supplémentaires disponibles et du numéraire pour la distribution, ils seront utilisés pour payer la partie restante du Prix de Rachat ou Prix de Rachat Optionnel concerné, selon le cas, et ce paiement additionnel sera considéré comme un ajustement du Prix de Rachat ou Prix de Rachat Optionnel concerné, selon le cas. Pour éviter tout doute, au cas où la Société ne dispose pas des liquidités suffisantes pour régler entièrement le Prix de Rachat ou Prix de Rachat Optionnel, alors le solde restera dû jusqu'à ce que la Société dispose de liquidités suffisantes pour le régler.

Les Parts Privilégiées Rachetables rachetées seront annulées par résolutions de l'assemblée des associés.

Au moins trois (3) jours avant la Date de Rachat Obligatoire, un avis écrit doit être envoyé au détenteur enregistré de Parts Privilégiées Rachetables, à la dernière adresse indiquée dans le registre des associés, notifiant au détenteur de Parts Privilégiées Rachetables le nombre de Parts Privilégiées Rachetables à racheter et spécifiant la date de rachat (qui sera la Date de Rachat Obligatoire) et le Prix de Rachat. Le Prix de Rachat de ces Parts Privilégiées Rachetables sera payable, conformément aux présents Statuts, à la personne dont le nom figure sur le registre des associés comme étant le propriétaire de celles-ci, sur le compte bancaire fourni à la Société par cet associé avant la Date de Rachat Obligatoire.

Au moins trois (3) jours avant un Rachat Optionnel, un avis écrit doit être envoyé à la Société par le détenteur des Parts Privilégiées Rachetables, notifiant le nombre de Parts Privilégiées Rachetables devant être rachetées et spécifiant la date de rachat (soit la «Date de Rachat Optionnel») et le Prix de Rachat Optionnel. Le Prix de Rachat Optionnel de ces Parts Privilégiées Rachetables sera payable, conformément aux présents Statuts, à la personne dont le nom figure sur le registre des associés comme étant le propriétaire de celles-ci, sur le compte bancaire fourni à la Société par cet associé avant la Date de Rachat Optionnel concernée.

Aux fins de ces Statuts:

«Base de Rachat Optionnel» signifie pour chaque Part Privilégiée Rachetable, un montant égal à (i) la valeur nominale de cette Part Privilégiée Rachetable plus (ii) le montant de toute prime d'émission restante apporté lors de l'émission de cette Part Privilégiée Rachetable dans la mesure où il n'a pas été attribué à la réserve légale de la Société ainsi que (iii) le montant de toute réserve légale alimentée par la prime d'émission versée par rapport à la Part Privilégiée Rachetable;

«Prix de Rachat Optionnel», signifie le prix dû par la Société à la Date de Rachat Optionnel au titre d'un Rachat Optionnel, qui est égale à:

(a) pour chaque Part Privilégiée Rachetable à racheter un montant calculé sur la base d'une formule convenue séparément entre la Société et le détenteur de la Part Privilégiée Rachetable, qui est escompté à la date de la Date de Rachat Optionnel plus tous les Dividendes Privilégiés accumulés mais impayés à compter de cette date, si cette Date de Rachat Optionnel tombe avant le 15 février 2018;

(b) 107,750% de la Base de Rachat Optionnel de toute Part Privilégiée Rachetable à racheter plus tout Dividende Privilégié accumulé mais impayé à compter de la Date de Rachat Optionnel par rapport à une telle Part Privilégiée Rachetable, en cas de Rachat Optionnel lié à une émission de titres de capital par une société mère directe ou indirecte de la Société avant le 15 février 2018;

(c) 101% de la Base de Rachat Optionnel plus tout Dividende Privilégié accumulé mais impayé par rapport à une telle Part Privilégiée Rachetable à compter de la Date de Rachat Optionnel de toute Part Privilégiée Rachetable devant être rachetée à tout moment, dans certaines situations de changement de contrôle tel qu'elles peuvent être déterminées séparément entre la Société et le détenteur de Parts Privilégiées Rachetables,

(d) 100% de la Base de Rachat Optionnel plus tout Dividende Privilégié accumulé mais impayé par rapport à une telle Part Privilégiée Rachetable à la Date de Rachat Optionnel de toute Part Privilégiée Rachetable devant être rachetée à tout moment, dans certaines situations de vente d'actifs tel qu'elles peuvent être déterminées séparément entre la Société et le détenteur de Parts Privilégiées Rachetables;

(e) 103,875% de la Base de Rachat Optionnel de toute Parts Privilégiées Rachetables à racheter plus tout Dividende Privilégié accumulé mais impayé en relation avec une telle Part Privilégiée Rachetable à la Date de Rachat Optionnel, si cette Date de Rachat Optionnel tombe le ou après le 15 février 2018 mais avant le 15 février 2019;

(f) 101,938% de la Base de Rachat Optionnel de toute Parts Privilégiées Rachetables à racheter plus tout Dividende Privilégié accumulé mais impayé en relation avec une telle Part Privilégiée Rachetable à la Date de Rachat Optionnel, si cette Date de Rachat Optionnel tombe le ou après le 15 février 2019 mais avant le 15 février 2020;

(g) 100% de la Base de Rachat Optionnel de toute Parts Privilégiées Rachetables à racheter plus tout Dividende Privilégié accumulé mais impayé en relation avec une telle Part Privilégiée Rachetable à la Date de Rachat Optionnel, si cette Date de Rachat Optionnel tombe le ou après le 15 février 2019 2020; et

(h) 100% de la Base de Rachat Optionnel de toute Part Privilégiée Rachetable à racheter plus tout Dividende Privilégié accumulé mais impayé en relation avec une telle Part Privilégiée Rachetable à la Date de Rachat Optionnel de toute Part Privilégiée Rachetable à racheter dans le cas de l'introduction, ou de la modification de certaines lois fiscales ou traités (ou règlements, protocoles ou décisions édictés sur ces bases) ou des positions officielles qui peuvent être déterminées séparément entre la Société et le détenteur de Parts Privilégiées Rachetables;

tel que ce prix pourra être ajusté avec l'accord de la Société et le détenteur de Parts Privilégiées Rachetables.

«Prix de Rachat» désigne, pour chaque Part Privilégiée Rachetable rachetée, un montant égal à la somme du montant total de l'apport versé à la Société par rapport à l'émission par la Société des Parts Privilégiées Rachetables en circulation au moment de la détermination plus tout Dividendes Privilégiés accumulés mais impayés à la Date de Rachat Obligatoire, tel que ce prix pourra être ajusté avec l'accord de la Société et le détenteur de Parts Privilégiées Rachetables.

«restant» lorsqu'il est utilisé dans cet Article 5.1.1 par rapport à la prime d'émission signifie ce qui suit: dans le cas où la Société utiliserait partie de la prime d'émission apportée à la Société par rapport à l'émission des Parts Privilégiées Rachetables pour le paiement (de tout ou partie) du Dividende Privilégié, alors le montant de la prime d'émission ainsi utilisé sera dans tous les cas, aux fins du présent article 5.1.1, considéré comme toujours restante.

5.1.2 Caractéristiques des Parts Ordinaires

Les Parts Ordinaires sont des parts sociales avec droit de vote en tout temps et donnent droit à leurs porteurs au solde des bénéfices nets et, le cas échéant, d'autres montants disponibles de la Société après le paiement ou le provisionnement du Dividende Privilégié.

5.2 - Prime d'émission et autres apports

Sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, selon le cas, toute prime payée sur toute part sociale est allouée à une réserve disponible et distribuable conformément aux dispositions de cet Article.

La prime d'émission payée en relation avec les Parts Privilégiées Rachetables sera réservée et attachée aux Parts Privilégiées Rachetables en rapport avec lesquelles elle a été payée. La prime d'émission payée en relation avec les Parts Ordinaires sera réservée et attachée aux Parts Ordinaires en rapport avec lesquelles elle a été payée. Les décisions quant à l'utilisation des réserves de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le conseil de gérance selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves, qui seront distribuables sauf s'il en est décidé autrement. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le conseil de gérance selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves pourront, mais ne seront pas nécessairement allouées à l'apporteur.

Pour éviter tout doute, les réserves de primes d'émission et autres réserves peuvent être distribuées aux associés en tout ou en partie et en un ou plusieurs versements. Elles peuvent également être utilisées pour le paiement du Dividende Privilégié ou rachat des Parts Privilégiées Rachetables. Elles peuvent également être utilisées pour financer tout ou partie de la réserve légale de la Société.

5.3 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi, le cas échéant.

5.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.5 - Transfert de Parts Sociales

5.5.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.5.4 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut racheter ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet. Pour lever toute ambiguïté, les parts sociales détenues en propre ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité.

5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignées dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance devra être composé de gérants A et B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Les gérants sont nommés par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Chacun des membres du conseil de gérance peut être rémunéré pour ses services en tant que gérant sur décision des associés. Il pourra être remboursé de ses dépenses raisonnables.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera seulement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par un gérant A et un gérant B.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi les gérants B un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance dont au moins un gérant A et un gérant B. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion y compris le vote positif d'au moins un gérant A et un gérant B présent ou représenté. Le président, qui doit être un gérant B, aura une voix prépondérante en cas de partage égal des voix lors d'une réunion du conseil de gérance. Si pour des raisons de conflit d'intérêt ou des dispositions de gouvernance similaires les quorum et majorité mentionnés ci-dessus ne peuvent pas être remplis, la décision peut être valablement prise si la majorité des gérants n'ayant pas de conflits est présente ou représentée et approuve la décision à la majorité des suffrages exprimés.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par un gérant B.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que des résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président ou un gérant B.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants sont physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Dans la mesure permise par la loi applicable, la Société indemniserà les gérants, dirigeants, agents ou employés de la Société (les «Personnes Indemnisées») pour toutes réclamations, responsabilités, dommages, coûts et dépenses, y compris les frais juridiques raisonnables, jugements et montants versés en règlement, occasionnés par les activités de cette Personne Indemnisée agissant dans les capacités mentionnées ci-dessus à l'égard de la Société à condition toutefois qu'une Personne Indemnisée ne doit pas être indemnisée à l'égard de toute question résultant de la fraude d'une Personne Indemnisée, de sa faute intentionnelle, de sa négligence grave, de sa mauvaise foi ou de la violation des lois applicables

(chacun, un «Acte Exclu»). Ce droit à indemnisation n'exclura pas les autres droits auxquels une Personne Indemnisée peut avoir droit. Pour éviter tout doute, ces indemnités doivent continuer de s'appliquer alors même que la Personne Indemnisée a cessé d'agir comme gérant, dirigeant, agent ou employé de la Société en ce qui concerne les actes accomplis pendant leur mandat pour la Société.

Dans la mesure permise par la loi applicable, aucune des Personnes Indemnisées n'encourront de responsabilité pour toute perte à la Société dérivant des services rendus à la Société qui découle de l'opération, des affaires ou des activités de la Société sauf en ce qui concerne toute question résultant d'une fraude d'une telle Personne Indemnisée, de sa faute intentionnelle, de sa négligence grave, de sa mauvaise foi ou de la violation des lois applicables.

6.6 – Observateurs

Des observateurs peuvent être nommés pour assister aux réunions du conseil de gérance. Les observateurs qui assistent à de telles réunions peuvent présenter leurs observations, sans toutefois avoir le droit de voter ou délibérer. Les observateurs peuvent être des personnes différentes à chaque réunion et peuvent avoir des suppléants,

6.7 – Comités

Le conseil de gérance peut établir divers comités qui peuvent inclure des non-membres du conseil de gérance choisis en particulier, mais pas seulement, pour leurs compétences techniques. Le conseil de gérance détermine l'objet de ces comités, leurs pouvoirs et la rémunération de leurs membres, le cas échéant, à condition que cette rémunération à un membre d'un comité qui est également gérant, doit être soumise à l'assemblée des associés pour approbation ou ratification, selon le cas.

6.8 - Conseil consultatif

La Société peut établir un conseil consultatif non pas tel qu'un organe social mais plutôt un tel qu'un conseil contractuel dont le mandat serait de conseiller et de faire des recommandations au conseil de gérance. Les conclusions d'un tel conseil consultatif seraient purement consultatives et auront une nature de conseils. Des observateurs peuvent être nommés pour assister aux réunions d'un tel conseil consultatif.

6.9. Les règles internes de procédure

Le conseil de gérance peut adopter des règles de procédure interne pour élaborer davantage les modalités régissant l'organisation et le fonctionnement du conseil de gérance, ses comités, le conseil consultatif et les observateurs.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Société unipersonnelle

Pour autant que toutes les parts sociales soient détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient et chaque associé aura autant de voix qu'il possède de parts sociales.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège

social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 3^{ème} vendredi du mois de juin, à 14h.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes les dates étant comprises comme incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Distribution des profits.

11.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Pour éviter tout doute, la réserve légale peut également être constituée par les fonds apportés par les associés ou les réserves disponibles de la Société.

11.2 Le solde des bénéfices nets et les réserves disponibles de la Société peuvent être distribués à l'/aux associé(s), conformément à la répartition suivante:

(a) d'abord un montant correspondant à la somme des Dividendes Privilégiés alors restantes accumulés mais impayés devra être payé aux détenteurs des Parts Privilégiés Rachetables;

(b) ensuite, tout montant restant disponible pour distribution peut, mais ne doit pas nécessairement être déclaré ou distribué aux porteurs de Parts Ordinaires (au pro rata de chaque Part Ordinaire détenue).

Pour éviter tout doute, si les montants sont insuffisants pour régler tout Dividende Privilégiés accumulés mais impayés ou tout Prix de Rachat ou Prix de Rachat Optionnel en totalité ou en partie, aucune distribution aux titulaire(s) de Parts Ordinaires ne pourra avoir lieu aussi longtemps qu'un tel Dividende Privilégié, Prix de Rachat ou Prix de Rachat Optionnel n'est pas payé en totalité.

11.3 L'associé unique ou l'assemblée des associés, le cas échéant, peuvent déclarer des distributions à tout moment et de temps à autre conformément à la répartition décrite à l'Article 11.2 (y compris, mais non limité, aux fins de paiement du Dividende Privilégié sur une base semi-annuelle tel que précisé en détail à l'Article 5.1.1.) à condition que ces distributions correspondent aux montants disponibles conformément à la Loi (incluant, pour éviter tout doute, les réserves disponibles) tels que déterminés sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

11.4 Sous réserve de la Loi, le conseil de gérance est également autorisé à effectuer des distributions intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer devra être alloué en conformité avec les dispositions de l'Article 11.2, (ii) ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (iii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s) conformément aux dispositions de l'Article 201 de la Loi. Pour éviter tout doute, cette autorisation comprend aussi le paiement du Dividende Privilégiés sur une base semi-annuelle tel que précisé en détail à l'Article 5.1.1.

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

12.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

12.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

12.4 Le surplus après paiement de tous les frais, dépenses (y compris celles résultant de la liquidation), dettes, obligations et provisions à cet effet sera utilisé pour (i) payer à chaque porteur de Parts Privilégiées Rachetables à l'égard de chaque Part Privilégiée Rachetable qu'il détient, 100% de l'apport fait en relation avec les Parts Privilégiées Rachetables (incluant, pour éviter tout doute, toute prime d'émission versée à cet égard) dans la mesure où non déjà remboursée en totalité ou en partie (et si remboursée en partie, le solde, de manière à éviter le double comptage) et (ii) versera à chaque porteur de Parts Privilégiées Rachetables à l'égard de chaque Part Privilégiée Rachetable dont il est titulaire, le montant total des montants accumulés mais non payés de Dividendes Privilégiés.

Le surplus final sera attribué aux détenteurs de Parts Ordinaires en conformité et dans l'ordre de priorité prévu à l'Article 11.2 et de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles distribution énoncées dans ces Statuts.

Art. 13. Références. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Dans ces Statuts toutes les références à:

- «gérant(s)» sont des références aux gérant(s) de la Société.
- «conseil de gérance» sont des références au conseil de gérance de la Société.
- «parts sociales» sont des références aux parts sociales de la Société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture faite au mandataire de la personne comparante, qui est connue du notaire, par son nom, prénom état civil et résident, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Y. STEFANOVA, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 16 mars 2015. Relation: DAC/2015/4376. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015044612/944.

(150050873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**SIG Combibloc Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 191.823.

In the year two thousand and fifteen on the thirteenth day of the month of March.

Before us, Before Us, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

the shareholders' meeting (the "Meeting") of Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 191.823, incorporated by a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglister, on 5 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 3488 of 21 November 2014, page 167387 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since incorporation.

The shareholders' meeting elects as chairman Me Yoanna STEFANOVA, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Me Andreea ANTONESCU, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

The Meeting elects as scrutineer Me Yoanna STEFANOVA, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list has been signed *in varietur* by the proxyholders, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

The attendance list shows that shareholders holding the 30,999 limited shareholders' shares and the 1 unlimited shareholder share, representing the whole share capital of the Company, are represented at the Meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been duly and timely informed of the agenda of the Meeting in advance and that they waive all convening formalities, so that the Meeting is properly constituted and can validly consider and adopt all items of the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the Company's share capital in cash by an amount of EUR 1,969,001 (one million nine hundred and sixty-nine thousand and one Euro), by the creation and issuance of 1,969,001 (one million nine hundred and sixty-nine thousand and one) limited shareholders' shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") having the same features as the existing limited shareholders' shares and to be paid with a share premium of an amount equivalent in EUR, at the exchange rate indicated by the European Central Bank on 13 March 2015 at 3.00 PM CET (the "ECB 13 March Rate"), of USD 341,000,000 (three hundred and forty-one million United States Dollars) minus the USD equivalent of EUR 1,969,001 (one million nine hundred and sixty-nine thousand and one Euro) (the "Share Premium") being an amount of share premium per New Share corresponding to the total amount of share premium divided by the number of New Shares being created and issued.

Waiver of preferential subscription rights

Review of the report of the board of managers of the Company according to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, relating to the possibility of the shareholders' meeting to cancel or limit the preferential subscription rights of the shareholders and waiver by the unlimited shareholder of the Company of its preferential subscription rights in relation to the subscription of the New Shares.

Subscription and payment

Subscription and full payment of the New Shares and share premium by Onex Wizard Acquisition Company III S.àR.L.

For the purposes of the indicative determination of the EUR equivalent of the aggregate Share Premium (the "EUR Share Premium") at the time of the capital increase, the European Central Bank rate of 11 March 2015 at 3.00 PM CET shall be used provisionally, for indicative purposes only, being 1 EUR = 1.0578 USD.

The Appearing Shareholders hereby authorise the board of directors of the Company to determine the final EUR Share Premium based on the ECB 13 March Rate and provide a confirmation thereof to the notary and require from the notary a confirmation ("constat") to record such final EUR Share Premium amount based on the ECB 13 March Rate.

2. Decision to change the Company's name from "Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A." to "SIG Combibloc Holdings S.C.A." effective as of midnight of 14 March 2015.

3. Decision to change the registered office of the Company from 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

4. Decision to amend *inter alia* article 1, article 4, article 5 and article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles") in order, *i.a.* to reflect the resolutions on the above points of the agenda, and some amendments to the management provisions of the Articles and the addition of the possibility of creating an advisory board and committees, appointing observers, and to fully restate the Articles.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the Company's share capital in cash by an amount of EUR 1,969,001 (one million nine hundred and sixty-nine thousand and one Euro), by the creation and issuance of 1,969,001 (one million nine hundred and sixty-nine thousand and one) limited shareholders' shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") having the same features as the existing limited shareholders' shares and paid with a share premium of an amount equivalent in EUR, at the exchange rate indicated by the European Central Bank on 13 March 2015 at 3.00 PM CET (the "ECB 13 March Rate"), of USD 341,000,000 (three hundred and forty-one million United States Dollars) minus the USD equivalent of EUR 1,969,001 (one million nine hundred and sixty-nine thousand and one Euro) (the "Share Premium") being an amount of share premium per New Share corresponding to the total amount of share premium divided by the number of New Shares being created and issued.

Waiver of preferential subscription rights

The Meeting reviews the report of the board of managers of the Company according to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, relating to the possibility of the shareholders' meeting to cancel or limit the preferential subscription rights of the shareholders.

After review of such report, the unlimited shareholder of the Company waives its preferential subscription rights in relation to the subscription of the New Shares.

Subscription and payment

Onex Wizard Acquisition Company III S.àR.L. represented as stated hereabove subscribes and fully pays in the nominal amount of the New Shares and the share premium in cash which was made available to the Company as this has been proven to the undersigned notary.

For the purposes of the indicative determination of the EUR equivalent of the aggregate Share Premium (the "EUR Share Premium") at the time of the capital increase, the European Central Bank rate of 11 March 2015 at 3.00 PM CET is used provisionally, for indicative purposes only, being 1 EUR = 1.0578 USD.

The Meeting RESOLVES to authorise the board of directors of the Company to determine the final EUR Share Premium based on the ECB 13 March Rate and provide a confirmation thereof to the notary and require from the notary a confirmation ("constat") to record such final EUR Share Premium amount based on the ECB 13 March Rate.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to change the Company's name from "Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A." to "SIG Combibloc Holdings S.C.A." effective as of midnight of 14 March 2015.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to transfert the registered office of the Company from 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to inter alia amend articles 1, 4, 5 and 6 of the Articles in order, i.a. to reflect the above resolutions and some amendments to the management provisions of the Articles and the addition of the possibility of creating an advisory board and committees, appointing observers, and to fully restate the Articles so that they read as follows:

“ Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the "Articles") of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) whose name is Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A until midnight of 14 March 2015 and then SIG Combibloc Holdings S.C.A. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not.

2.3 The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Munsbach.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers (as defined hereafter), as the case may be.

4.4 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares - Share certificates.

5.1 Share Capital - share premium - reserves

The issued and subscribed share capital of the Company is set at two million and one Euro (EUR 2,000,001) divided into:

- one (1) unlimited share (action de commandité); and
- two million (2,000,000) limited shares (actions de commanditaire), each with a nominal value of one Euro (EUR 1).

Any premium paid on any share shall be allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. Unless otherwise determined at the time of payment of the premium by the shareholders or the Board of Managers, as the case may be, the share premium shall not be reserved and attached to the shares in relation to which it was paid. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the Board of Managers, as the case may be, subject to the Law and these Articles.

The Company may accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the Board of Managers, as the case may be, subject to the Law and these Articles. Unless otherwise determined at the time of payment by the shareholders or the Board of Managers, as the case may be, the reserves shall not be reserved and attached to the shares in relation to which they were paid.

5.2 Shares

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

The shares shall be in registered form and the shareholders cannot request that their shares be converted into bearer shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company. If there are several owners of shares or a smaller denomination of one share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share or smaller denomination.

5.3 Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 10 of these Articles and the Law.

5.4 Share Register - Certificates

The Company shall maintain a share register in accordance with the provisions of article 39 of the Law.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates evidencing registration in the share register may be delivered to the shareholders upon request.

5.5 Transfer of Shares - Repurchase of Shares

The shares are transferable in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

The Company may repurchase its shares in accordance with the provisions of the Law. For the avoidance of doubt, the repurchased shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, for as long as the aforementioned shares are held by the Company.

Art. 6. Management.

6.1 The Company shall be managed by one or several managers (the “Manager(s)”), who may but do not need to be unlimited shareholders.

The Manager(s) is/are appointed by resolution of the shareholders for a period not exceeding six (6) years (renewable). If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers”). The Board of Managers shall be composed of A and B Managers.

6.2 The Managers may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders’ meeting.

In the event of the removal, dissolution, legal incapacity or inability to act of a Manager who is an unlimited shareholder, the Company will not terminate and relevant provisions of the Law shall apply. If following such removal, dissolution, legal incapacity or inability to act of a Manager who is an unlimited shareholder, there is no other Manager, then a Manager who is an unlimited shareholder must be replaced by a new Manager by resolution of the shareholders’ meeting. The unlimited shareholder who is a Manager will not have any veto right relating to its removal and/or replacement. The Managers may be compensated for their services as managers and/or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders’ meeting.

6.3 The holders of limited shares shall be prohibited from carrying out any act of management vis-à-vis third parties, subject to those actions which are not considered as management acts in accordance with the provisions of article 108 of the Law as well as to the other provisions of the Law.

6.4 Any Manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

To the fullest extent permitted by applicable law, the Company will indemnify the Managers, officers, agents or employees of the Company (the “Indemnified Persons”) against all and any claims, liabilities, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, judgments and amounts paid in settlement, incurred by reason of the activities of such Indemnified Person acting in the above mentioned capacities in respect of the Company provided however that an Indemnified Person shall not be so indemnified in respect of any matter resulting from an Indemnified Person’s fraud, wilful misconduct, gross negligence, bad faith or breach of applicable laws (each an “Excluding Act”). The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which an Indemnified Person may be entitled. For the avoidance of doubt, these indemnities shall continue to apply notwithstanding that the Indemnified Person has ceased to act as Manager, officer, agent or employee of the Company in relation to acts performed while in office for the Company.

To the fullest extent permitted by applicable law, none of the Indemnified Persons shall have any liability for any loss to the Company or its shareholders arising in connection with the services performed for the Company which arises in relation to the operation, business or activities of the Company save in respect of any matter resulting from such Indemnified Person’s fraud, wilful misconduct, gross negligence, bad faith or breach of applicable laws.

6.5. Meetings of the Board of Managers

6.5.1 Where so required by Law, the Board of Managers shall choose among the B Managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the Board of Managers to keep the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the members of the Board of Managers.

6.5.2 Meetings of the Board of Managers may be convened by any member of the Board of Managers. The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two (2) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each member of the Board of Managers expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting, each member of the Board of Managers is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.5.3 The Board of Managers can discuss or act validly only if at least a majority of the members of the Board of Managers is present or represented at the meeting. Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the members of the Board of Managers present or represented at such meeting including at least one A Manager and one B Manager. The chairman, who shall be a B Manager, shall have a casting vote in case of a tie vote at any meeting of the board of Managers. If for conflict of interest reasons or similar corporate governance provisions the above-mentioned quorum and majority cannot be met, the decision can be validly taken if a majority of the non-conflicted Managers is present or represented and approves the decision by a majority of the votes cast.

6.5.4 The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or one B Manager.

6.5.5 Resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers shall have the same effect as resolutions passed at the Board of Managers' meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.5.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or one B Manager.

6.5.7 A member of the Board of Managers may appoint any other member of the Board of Managers (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A member of the Board of Managers can act as representative for more than one member of the Board of Managers at a board meeting provided that at least two members of the Board of Managers are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.5.8.

6.5.8 Any and all members of the Board of Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the members of the Board of Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.6 Observers

Observers may be appointed to attend meetings of the Board of Managers. Observers who attend such meetings may present their observations without, however, having the power to vote or deliberate. The observers may be different persons at each meeting and may have alternates.

6.7 Committees

The Board of Managers may establish various committees which may include non-board members chosen in particular, but not only, for their technical skills. The Board of Managers shall determine the scope of such committees, their powers and the remuneration of the members thereof, if any, provided that any such remuneration to a committee member who is also a Manager, shall be submitted to the shareholder's meeting for approval or ratification, as the case may be.

6.8 Advisory Board

The Company may establish an advisory board, not as a corporate body but rather a contractual board whose remit would be to advise and make recommendations to the Board of Managers. The conclusions of the advisory board would be purely consultative and advisory in nature. Observers may be appointed to attend meetings of any such advisory board.

6.9. Internal rules of procedure

The Board of Managers may adopt internal rules of procedure to further elaborate the modalities governing the organization and functioning of the Board of Managers, its committees, the advisory board and the observers.

A 7. Powers of the board of managers.

7.1 In dealing with third parties, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

7.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers

Art. 8. Representation of the company.

8.1 The Company will be bound towards third parties, by the joint signature of one A Manager and one B Manager or by the signature of any person to whom such power has been delegated by one A Manager and one B Manager.

Art. 9. Delegation of powers.

9.1 The Board of Managers, may, at any time, appoint agents of the Company for the affairs and management of the Company. The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Board of Managers.

9.2 The Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

Art. 10. Liability of the shareholders.

10.1 The holders of unlimited shares shall be liable with the Company (solidairement responsable) for all liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law, including article 102 of the Law.

10.2 The holders of limited shares shall be jointly and severally liable, vis-à-vis third parties, for any commitments of the Company in which they participated in violation of the prohibition contained in Article 6.3. They shall also be jointly and severally liable vis-à-vis third parties for commitments in which they did not participate, if they have regularly carried out acts of management vis-à-vis such third parties.

Art. 11. Shareholders' meetings.

11.1 Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The shareholders' meeting of the Company shall deliberate only on the matters which are not reserved to the Board of Managers, by the Law or these Articles.

11.2 Any shareholders' meeting shall be convened in accordance with the provisions of the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so that it is held within the month of such request. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholders' meeting. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the shareholders' meeting.

11.3 If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting, and if they state that they have waived the convening formalities, the shareholders' meeting may be held without prior notice.

11.4 Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he/she/it owns. Each share is entitled to one vote except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

11.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the shareholders' meeting, the agenda of the shareholders' meeting, as well as for each item on the agenda the possibility to vote in favour, against, or abstain from voting. Voting forms, which do not contain a vote nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the shareholders' meeting they relate to. Voting forms received after that date will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majorities.

11.6 The shareholders are entitled to participate at shareholders' meetings by videoconference or other telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the determination of the quorum and majority. These means must comply with technical features allowing an effective participation at the shareholders' meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

11.7 Each shareholder may be represented at any shareholder's meeting by appointing in writing (or by fax or email or any similar means) a proxy or attorney who needs not to be a shareholder.

11.8 The Board of Managers, may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any shareholders' meeting.

11.9 Except as otherwise required by law, resolutions at shareholders' meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast.

Shareholders' meeting convened to amend any provision of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second shareholders' meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous shareholders' meeting. The second shareholders' meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both shareholders' meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by two-third of the votes cast.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 12. Annual shareholders' meeting.

12.1 The annual shareholders' meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of the month of June, at 3 pm.

12.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual shareholders' meeting shall be held on the following bank business day. The annual shareholders' meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Audit.

13.1 Auditor(s).

13.1.1 The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members, who need not to be shareholders (the "Supervisory Board") except where the Company is supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a Supervisory Board.

The remainder of this article 13 apply in case there is a Supervisory Board.

13.1.2 For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

13.1.3 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but, in accordance with the provisions of article 110 of the Law, may provide their opinion to the Board of Managers, on such matters as the Board of Managers, may request.

13.1.4 The members of the Supervisory Board shall not receive any compensation in connection with their membership on the Supervisory Board but shall be entitled to reimbursement of all expenses in connection with that membership.

13.2 Election.

13.2.1 The members of the Supervisory Board will be elected by a resolution of the shareholders' meeting for a period not exceeding six (6) years. In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election. The members of the Supervisory Board are eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting. They will remain in office until their successors have been appointed.

13.2.2 In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Board of Managers shall forthwith convene a Shareholders' Meeting in order to fill these vacancies.

13.3 Meetings of the Supervisory Board.

13.3.1 Meetings of the Supervisory Board ("Supervisory Board Meetings") may be convened by any member of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

13.3.2 Notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, fax or by email to all members at least five days in advance of the time set for such meeting, except in cases of emergency, in which event the nature of the emergency will be set out in the notice. The notice will indicate the time and the place of the meeting and it will contain the agenda.

13.3.3 The members of the Supervisory Board may validly debate and take decisions at a Supervisory Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the members of the Supervisory Board have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Supervisory Board Meeting, in person or by an authorised representative.

13.3.4 A member of the Supervisory Board may appoint any other member of the Supervisory Board Member to act as his representative at a Supervisory Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Supervisory Board Meeting. A Supervisory Board Member can act as representative for more than one member of the Supervisory Board at a Supervisory Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two members of the Supervisory Board are physically present at a Supervisory Board Meeting held in person or participate in person in a Supervisory Board Meeting. In the case of an equality of votes, the chairman of the Supervisors Board will have a casting vote.

13.3.5 The Supervisory Board can only validly debate and take decisions if at least half of the members of the Supervisory Board are present or represented. Decisions of the Supervisory Board shall be adopted by a simple majority of the members of the Supervisory Board present or represented.

13.3.6 A members of the Supervisory Board or his/her/its representative may validly participate in a Supervisory Board Meeting by videoconference or other telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the determination of the quorum and majority. These means must comply with technical features allowing an effective participation at the Supervisory Board Meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way. A Supervisory Board Meeting held in this way is deemed to be held at the registered office of the Company.

13.3.7 A resolution in writing signed by all members of the Supervisory Board shall be as valid and effective as if it had been passed at a Supervisory Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by the members of the Supervisory Board.

13.4 Minutes.

13.4.1 The minutes of a Supervisory Board Meeting shall be signed by the chairman or all members of the Supervisory Board present at the Supervisory Board Meeting.

13.4.2 Copies or extracts of such minutes will be signed by the chairman alone or by a member of the Supervisory Board together with the secretary (if any) or by any two members of the Supervisory Board.

Art. 14. Financial year - Distributions

14.1 Financial Year

14.1.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 (all dates inclusive).

14.1.2 The Board of Managers, shall draw up the balance sheet and the profit and loss account of the Company. The Board of Managers, will submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general shareholders' meeting to the Supervisory Board and/or the certified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé), as the case may be, who shall make a report on such documents.

14.1.3 The financial statements shall be submitted for adoption to the annual general shareholders' meeting in accordance with the Law. The annual general shareholders' meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

14.2 Distributions

14.2.1 An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

14.2.2 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

14.2.3 The shareholders' meeting shall determine how the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Managers.

14.2.4 Interim dividends may be distributed by the Board of Managers, which is authorised to declare and pay interim dividends, subject to the conditions laid down by the Law.

Art. 15. Dissolution and liquidation.

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders.

15.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the shareholders' meeting in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

15.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

15.4 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with Article 14.2.2 of these Articles.

Art. 16. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand five hundred Euros (EUR 7,500.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

French translation follows:

L'an deux mille quinze le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.823, constituée par un acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, le 5 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 3488 le 21 novembre 2014, page 167387 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée élit comme président Me Yoanna STEFANOVA, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Me Andreea ANTONESCU, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Me Yoanna STEFANOVA, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

Les noms des actionnaires présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par procurations (ensemble ci-après l' (es) «Actionnaire(s) Comparant(s)») et le nombre d'actions détenues par eux est indiqué sur une liste de présences. Cette liste de présences a été signée et validée par les mandataires, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire.

Qu'au vu de la précitée liste de présences, les actionnaires détenteurs des 30.999 actions de commanditaires et de 1 action de commandité, représentant l'entière part du capital social de la Société, sont représentés à la présente Assemblée par procurations. Les Actionnaires Comparants ont déclaré qu'ils ont été informés suffisamment à l'avance de l'ordre du jour de la présente Assemblée et qu'ils ont renoncé aux formalités de convocation, de telle sorte que la présente Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.969.001.- (un million neuf cent soixante neuf mille et un Euros), par la création et l'émission de 1.969.001 (un million neuf cent soixante neuf mille et une) actions de commanditaires, ayant un valeur nominale d'EUR 1,- (un Euro) chacune (les "Nouvelles Actions") ayant les mêmes caractéristiques que les actions de commanditaires existantes et devant être libérées avec une prime d'émission d'un montant équivalent en EUR, au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne le 13 mars 2015 à 15h (le "Taux BCE du 13 Mars"), de USD 341.000.000,- (trois cent quarante-et-un millions dollars américains) moins l'USD équivalent de EUR 1.969.001,- (un million neuf cent soixante neuf mille et un Euros) (la "Prime d'Emission") étant un montant de la prime d'émission par Nouvelle Action correspondant au montant total de la prime d'émission divisé par le nombre de Nouvelles Actions créées et émises.

Renoncement au droit préférentiel de souscription

Revue du rapport du conseil de gérance de la Société conformément à l'article 32- 3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, relative à la possibilité pour une assemblée des actionnaires d'annuler ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires et renonciation de l'associé commandité de la Société de son droit préférentiel de souscription en relation avec le souscription des Nouvelles Actions.

Souscription et paiement

Souscription et libération intégrale des Nouvelles Actions et prime d'émission par Onex Wizard Acquisition Company III S.àR.L.

Pour les besoins de la détermination indicative de l'équivalent Euro de la prime d'émission totale et par catégorie d'actions (la «Prime d'Emission Euro») au moment de l'augmentation de capital, le taux de change de la Banque Centrale Européenne du 11 mars 2015 à 15h est utilisé provisoirement, dans un but indicatif uniquement, étant de EUR 1 = 1.0578 USD.

Les Actionnaires Comparants autorisent le conseil de gérance de la Société à déterminer la Prime d'Emission Euro finale sur base du Taux BCE du 13 Mars et à fournir cette confirmation au notaire et à requérir du notaire un constat afin d'enregistrer cette Prime d'Emission Euro finale sur base du Taux BCE du 13 Mars.

3. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de "Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A." à "SIG Combibloc Holdings S.C.A." avec effet à minuit le 14 mars 2015.

4. Décision de modifier le siège social de la Société de 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Décision de modifier entre autre l'article 1, l'article 4, l'article 5 et l'article 6 des statuts de la Société (les "Statuts") afin, entre autre de refléter les résolutions de l'ordre du jour des points qui précèdent, et les modifications aux dispositions des Statuts relatives à la gestion et l'ajout de la possibilité de créer un conseil consultatif et des comités, de nommer des observateurs, et de refondre entièrement les Statuts.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.969.001.- (un million neuf cent soixante neuf mille et un Euros), par la création et l'émission de 1.969.001 (un million neuf cent soixante neuf mille et une) actions de commanditaires, ayant un valeur nominale d'EUR 1,- (un Euro) chacune (les "Nouvelles Actions") ayant les mêmes caractéristiques que les actions de commanditaires existantes et devant être libérées par une prime d'émission d'un montant équivalent en EUR, au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne le 13 mars 2015 à 15h (le "Taux BCE du 13 Mars"), de USD 341.000.000,- (trois cent quarante-et-un million dollars américains) moins l'USD équivalent de EUR 1.969.001,- (un million neuf cent soixante neuf mille et un Euros) (la "Prime d'Emission") étant un montant de la prime d'émission par Nouvelle Action correspondant au montant total de la prime d'émission divisé par le nombre de Nouvelles Actions créées et émises

Renoncement au droit préférentiel de souscription

L'Assemblée revoit le rapport du conseil de gérance de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, relative à la possibilité pour une assemblée des actionnaires d'annuler ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires.

Après revue de ce rapport, l'associé commandité de la Société renonce à son droit préférentiel de souscription en relation avec la souscription des Nouvelles Actions.

Souscription et paiement

Onex Wizard Acquisition Company III S.àR.L, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit et libère intégralement la valeur nominale des Nouvelles Actions et la prime d'émission par un apport en numéraire qui a été mis à la disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire instrumentant.

Pour les besoins de la détermination indicative de l'équivalent EUR de la prime d'émission totale (la «Prime d'Emission Euro») au moment de l'augmentation de capital, le taux de change de la Banque Centrale Européenne du 11 mars 2015 à 3.00 PM CET est utilisé provisoirement, dans un but indicatif uniquement, étant de EUR 1 = 1.0578 USD.

L'Assemblée DECIDE d'autoriser le conseil de gérance de la Société à déterminer la Prime d'Emission Euro finale sur base du Taux BCE du 13 Mars et à fournir cette confirmation au notaire et à requérir du notaire un constat afin d'enregistrer cette Prime d'Emission Euro finale sur base du Taux BCE du 13 Mars.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société de "Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A." à "SIG Combibloc Holdings S.C.A." avec effet à minuit le 14 mars 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le siège social de la Société de 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier les articles 1, 4, 5 et 6 des Statuts afin, entre autre de refléter les résolutions de l'ordre du jour des points qui précèdent, et des modifications aux dispositions des Statuts relatives à la gestion et l'ajout de la possibilité de créer un conseil consultatif et des comités, de nommer des observateur, et de refondre entièrement les Statuts afin que ceux-ci soient lus de la manière suivante

« **Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société en commandita par actions qui porte la dénomination de Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A. jusqu'au 14 mars 2015 à minuit et par la suite SIG Combibloc Holdings S.C.A. (ci après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclurera aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale, elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra en outre réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Munsbach.

4.2 Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), suivant le cas.

4.4 Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil de Gérance.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

Le capital social émis et souscrit de la Société est fixé à deux millions et un Euro (EUR 2.000.001) divisé en:

- une (1) action de commandité; et
- deux millions (2.000.000) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toute prime d'émission payée sur toute action devra être allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. Sauf s'il en est décidé autrement par les actionnaires ou le Conseil de Gérance, selon le cas, au moment du paiement de la prime, la prime d'émission ne sera pas réservée et attachée aux actions en rapport avec lesquelles elle a été payée. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par les actionnaires ou par le Conseil de Gérance, selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut accepter des apports sans émettre d'actions ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par les actionnaires ou par le Conseil de Gérance selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Sauf s'il en est décidé autrement par les actionnaires ou le Conseil de Gérance, selon le cas, au moment de l'apport, les réserves ne seront pas réservées et attachées aux actions en rapport avec lesquelles l'apport a été fait.

5.2 Actions

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf disposition contraire des présents Statuts ou de la Loi.

Les actions seront nominatives and les actionnaires ne peuvent pas demander que leurs actions soient converties en actions au porteur.

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. S'il y a plusieurs détenteurs d'actions ou de fractions d'action, la Société sera autorisée à suspendre l'exercice des droits y relatifs jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le détenteur, vis-à-vis de la Société, de l'action ou fraction.

5.3 Modifications du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 10 des présents Statuts et de la Loi.

5.4 Registre des Actions - Certificats

La Société maintiendra un registre des actions en conformité avec les dispositions de l'article 39 de la Loi.

La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites au registre comme le détenteur de ces actions.

Des certificats établissant l'inscription au registre pourront être délivrés aux actionnaires sur demande.

5.5 Transfert d'Actions - Rachat d'Actions

Les actions sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la Loi. Pour éviter toute ambiguïté, les actions rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

Art. 6. Administration.

6.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants (le(s) "Gérant(s)") qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement être actionnaires commandités.

Le(s) Gérant(s) est/sont nommés par décision des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans (renouvelable). Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le Conseil de Gérance sera composé de Gérants A et B.

6.2 Les Gérants peuvent être révoqués ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment par décision adoptée par les actionnaires.

En cas de révocation, dissolution, incapacité légale ou empêchement d'agir du Gérant qui est actionnaire commandité de la Société, la Société ne sera pas dissoute et les dispositions relevantes de la Loi s'appliqueront. Si suivant cette

révocation, dissolution, incapacité légale ou empêchement d'agir du Gérant qui est actionnaire commandité de la Société, il n'y a pas d'autre Gérant, alors le Gérant qui est actionnaire commandité sera remplacé par un nouveau Gérant par décision de l'assemblée des actionnaires. L'actionnaire commandité qui est Gérant n'aura pas de droit de veto concernant sa révocation et/ou son remplacement. Les Gérants peuvent être rémunérés pour leurs services de gérants et/ou être remboursés de toutes les dépenses raisonnables par décision de l'assemblée des actionnaires.

6.3 Les détenteurs d'actions de commanditaires ne pourront accomplir aucun acte de gestion vis-à-vis des tiers, sous réserve des actions qui ne sont pas considérées comme des actes de gestions conformément aux dispositions de l'article 108 de la Loi ainsi que des autres dispositions de la Loi.

6.4 Aucun Gérant n'encourt, en raison de son mandat, de responsabilité personnelle pour un engagement valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, la Société indemniserà les Gérants, dirigeants, mandataires ou employés de la Société (les «Personnes Indemnisées») eu égard à toutes procédures, responsabilités, dommages et intérêts, coûts et dépenses, y compris les frais juridiques raisonnables, jugements et montants versés en compromis, occasionnés par les activités de cette Personne Indemnisée agissant dans les qualités mentionnées ci-dessus à l'égard de la Société à condition toutefois qu'une Personne Indemnisée ne soit pas indemnisée à l'égard de tout acte résultant d'un faux, une faute intentionnelle, une négligence grave, de mauvaise foi ou de violation des lois applicables (chacune, une «Action d'Exclusion») de la Personne Indemnisée. Ce droit à indemnisation n'exclura pas les autres droits auxquels une Personne Indemnisée peut avoir droit. Pour éviter tout doute, ces indemnités doivent continuer de s'appliquer alors même que la Personne Indemnisée a cessé d'agir à titre de Gérant, dirigeant, mandataire ou employé de la Société en ce qui concerne les actes accomplis pendant leur mandat pour la Société.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, aucune des Personnes Indemnisées ne devra encourir de responsabilité pour toute perte pour la Société ou de ses actionnaires résultant des services rendus à la Société en rapport à l'opération, exploitation ou activité de la Société sauf à l'égard de tout acte résultant d'un faux, d'une faute intentionnelle, de négligence grave, de mauvaise foi ou de violation des lois applicables imputable à la Personne Indemnisée.

6.5 Réunions du Conseil de Gérance

6.5.1 Lorsque requis par la Loi, le Conseil de Gérance choisira parmi les Gérants B un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux membres du Conseil de Gérance.

6.5.2 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout membre du Conseil de Gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque membre du Conseil de Gérance exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du Conseil de Gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque membre du Conseil de Gérance.

6.5.3 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des membres du Conseil de Gérance est présente ou représentée à la réunion. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à cette réunion y compris le vote positif d'au moins un gérant A et un gérant B.

Le président, qui doit être un Gérant B, aura une voix prépondérante en cas d'égalité des voix lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Si pour des raisons de conflit d'intérêt ou de dispositions de gouvernance similaires, le quorum et la majorité ci-dessous ne peuvent être atteints, la décision peut être valablement prise si une majorité des Gérants non en conflit sont présents ou représentés et approuve la décision prise à la majorité des votes exprimés.

6.5.4 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par un Gérant B.

6.5.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.5.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président, tout Gérant B.

6.5.7 Un membre du Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un membre du Conseil de Gérance peut agir en tant que représentant de plusieurs membre(s) du Conseil de Gérance à une réunion du conseil à condition qu'au moins deux membres du

Conseil de Gérance sont physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.5.8.

6.5.8 Tout membre et tous les membres du Conseil de Gérance peut/peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les membres du Conseil de Gérance participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.6 - Observateurs

Des observateurs peuvent être nommés pour assister aux réunions du Conseil de Gérance. Les observateurs qui assistent à de telles réunions peuvent présenter leurs observations, sans toutefois avoir le droit de voter ou délibérer. Les observateurs peuvent être des personnes différentes à chaque réunion et peuvent avoir des suppléants.

6.7 - Comités

Le Conseil de Gérance peut établir divers comités qui peuvent inclure des non-membres du Conseil de Gérance choisis en particulier, mais pas seulement, pour leurs compétences techniques. Le Conseil de Gérance détermine l'objet de ces comités, leurs pouvoirs et la rémunération de leurs membres, le cas échéant, à condition que cette rémunération à un membre d'un comité qui est également Gérant, doit être soumise à l'assemblée des associés pour approbation ou ratification, selon le cas.

6.8 - Conseil consultatif

La Société peut établir un conseil consultatif non pas tel qu'un organe social mais plutôt un tel qu'un conseil contractuel dont le mandat serait de conseiller et de faire des recommandations au Conseil de Gérance. Les conclusions d'un tel conseil consultatif seraient purement consultatives et auront une nature de conseils. Des observateurs peuvent être nommés pour assister aux réunions d'un tel conseil consultatif.

6.9. Les règles internes de procédure

Le Conseil de Gérance peut adopter des règles de procédure interne pour élaborer davantage les modalités régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Gérance, ses comités, le conseil consultatif et les observateurs.

Art. 7. Pouvoirs du conseil de gérance.

7.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 8. Représentation de la société.

8.1 La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et un Gérant B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par un Gérant A et un Gérant B.

Art. 9. Délégation de pouvoirs.

9.1 Le Conseil de Gérance, peut à tout moment, nommer des agents de la Société pour les affaires courantes et gestion de la Société. Le mandataire nommé sera doté des pouvoirs et des devoirs qui leur sont conférés par le Conseil de Gérance.

9.2 Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 10. Responsabilité des actionnaires.

10.1 Les détenteur d'actions de commandités, sont solidairement responsables avec la Société de tous les passifs de la Société dans les mesures requises par la Loi Luxembourgeoise, y compris l'article 102 de la Loi.

10.2 Les détenteurs d'actions de commanditaires sont conjointement et solidairement responsables, vis-à-vis des tiers, pour les engagements de la Société dans lesquelles ils ont participé, en violation de l'interdiction figurant à l'article 6.3. Ils doivent également être conjointement et solidairement responsables vis-à-vis des tiers pour les engagements dans lesquels ils ne participent pas, s'ils ont mené régulièrement des actes de gestion vis-à-vis des tiers.

Art. 11. Assemblées des actionnaires.

11.1 Chaque assemblée des actionnaires de la Société, valablement constituée, représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée des actionnaires délibère uniquement sur les points qui ne sont pas réservés au Conseil de Gérance, selon la Loi ou les présents Statuts.

11.2 Toute assemblée générale devra être convoquée selon les règles prévues par la Loi. L'assemblée est convoquée par requête des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société et ce dans le mois suivant l'introduction de la requête. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent requérir l'adjonction d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par voie de courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale.

11.3 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir renoncé aux formalités s'attachant à la convocation, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

11.4 Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions qu'il/elle détient. Chaque action donne droit à une voix sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts ou par la Loi.

11.5 Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen de formulaires de vote envoyés par voie postale ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires de vote fournis par la Société, lesquels indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale, l'ordre du jour ainsi que pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la possibilité de voter en faveur, contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens du vote ni l'abstention seront considérés comme nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus 1 (un) jour précédant l'assemblée générale y relative. Les formulaires de vote reçus postérieurement à cette date ne seront pas pris en considération pour la détermination du quorum et majorité.

11.6 Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification, et sont réputés présents pour la détermination du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de manière continue.

11.7 Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou d'autres moyens similaires) une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

11.8 Le Conseil de Gérance, peut déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée générale.

11.9 Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple de voix exprimées.

L'assemblée générale convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée générale peut être convoquée suivant les règles prévues par la Loi. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats recueillis lors de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale pourra délibérer valablement indépendamment de la proportion du capital représentée. Tant à la première qu'à la seconde assemblée générale, les résolutions, en vue de leur adoption, devront être prises par deux-tiers des voix exprimées.

La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 12. Assemblée générale annuelle.

12.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 15h.

12.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Audit.

13.1 Commissaire(s) aux comptes.

13.1.1 Les opérations de la Société devront être supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le "Conseil de Surveillance"), sauf si la Société est surveillée par un ou plusieurs réviseur (s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un/de réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un Conseil de Surveillance.

Les autres dispositions du présent Article 13 sont applicables au cas où il existe un Conseil de Surveillance.

13.1.2 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

13.1.3 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais, conformément aux dispositions de l'article 110 de la Loi, peuvent donner leur opinion au Conseil de Gérance, sur des points le Conseil de Gérance requerra.

13.1.4 Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune compensation pour leurs fonctions au sein du Conseil de Surveillance mais auront droit au remboursement de toutes les dépenses en relation avec ces fonctions.

13.2. Nomination.

13.2.1 Les membres du Conseil de Surveillance seront désignés par résolution des actionnaires pour une durée maximale de six (6) ans. Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera réputé avoir été élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution des actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

13.2.2 Dans l'hypothèse où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance deviendrait inférieur à trois, le Conseil de Gérance sera tenu de convoquer immédiatement une Assemblée des Actionnaires afin de remédier à cette vacance.

13.3. Réunions du Conseil de Surveillance.

13.3.1 Les réunions du Conseil de Surveillance (les "Réunions du Conseil de Surveillance") pourront être convoquées par tout membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance désignera l'un des Membres du Conseil de Surveillance pour agir en tant que président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance, qui sera responsable pour garder les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance.

13.3.2 Les convocations de toute réunion du Conseil de Surveillance seront délivrées par lettre, télécopie ou e-mail adressés à tous ses membres au moins cinq jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature de l'urgence sera précisée dans la convocation. La convocation indiquera également la date et l'endroit de la réunion et l'ordre du jour.

13.3.3 Les membres du Conseil de Surveillance pourront valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les membres du Conseil de Surveillance ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en cause soit par écrit, soit, lors de la Réunion du Conseil de Surveillance, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.3.4 Un membre du Conseil de Surveillance peut nommer un autre membre du Conseil de Surveillance afin qu'il agisse comme son représentant lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance pour participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Surveillance. Un membre du Conseil de Surveillance peut agir en tant que représentant pour plus d'un membre du Conseil de Surveillance lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance à condition que au moins deux membres du Conseil de Surveillance soient présents physiquement lors de la Réunion du Conseil de Surveillance tenue en personne ou participent en personne à la Réunion du Conseil de Surveillance. En cas d'égalité des voix, le président du Conseil de Surveillance aura une voix prépondérante.

13.3.5 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et valablement prendre des décisions uniquement si au moins la moitié des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Surveillance sont adoptées à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

13.3.6 Un membre du Conseil de Surveillance ou son/sa représentant(e) pourront valablement participer aux Réunions du Conseil de Surveillance par vidéo conférence ou moyens de communication permettant l'identification de chacun des Membres du Conseil de Surveillance participant pour la détermination du quorum de majorité. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la Réunion du Conseil de Surveillance afin que les délibérations soient transmises de façon continue. Une Réunion du Conseil de Surveillance tenue de cette façon est réputée avoir été tenue au siège social.

13.3.7 Une résolution écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance auront le même effet et la même validité que si elles avaient été adoptées lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu signé(s) les membres du Conseil de Surveillance concernés.

13.4 Procès-Verbaux.

13.4.1 Les procès-verbaux de toute Réunion du Conseil de Surveillance seront signés, par le président ou, par tout membre du Conseil de Surveillance présent à la Réunion du Conseil de Surveillance.

13.4.2 Copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président seul ou par les membres du Conseil de Surveillance ensemble avec le secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 14. Exercice social - Distributions.

14.1 Exercice social

14.1 L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, étant entendu, qu'en tant que disposition transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates incluses).

14.1.2 Le Conseil de Gérance, établit le bilan et le compte de profits et pertes de la Société. Le Conseil de Gérance, remet ces pièces ensemble avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuel des actionnaires au Conseil de Surveillance et/ou du réviseur d'entreprises agréé, suivant le cas, lequel établira un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

14.1.3 Les comptes annuels seront soumis pour approbation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires conformément à la Loi. L'assemblée générale annuelle des actionnaires les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera.

14.2 Distributions

14.2.1 Du bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale jusqu'à et aussi longtemps que le montant de celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2.2 Chaque action donne droit à une part des actifs et bénéfices de la Société en proportion avec le nombre des actions existantes.

14.2.3 L'assemblée des actionnaires détermine la manière dont les bénéfices nets annuels seront alloués et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par Conseil de Gérance.

14.2.4 Les dividendes intérimaires peuvent être distribués par Conseil de Gérance, qui est autorisé à déclarer et payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Dissolution et liquidation.

15.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

15.2 Sauf dans le cas d'une dissolution sur décision judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra être décidée qu'en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

15.4 Après paiement de toutes les dettes et les charges à l'encontre de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera distribué aux actionnaires conformément à l'article 14.2.2 des Statuts.

Art. 16. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite des comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, elles ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Y. STEFANOVA, A. ANTONESCU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 16 mars 2015. Relation: DAC/2015/4375. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015044613/891.

(150050626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Nalozo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.773.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Permira IV L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a power of attorney given in Guernsey;

2. Nalozo Topco S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 133.519, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg;

3. Nalozo MIV L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Nalozo Guernsey GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Nalozo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty-seven million six hundred fifty-five thousand seven hundred seventy-two euro (EUR 47,655,772.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.773 and incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 11 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 19 December 2007, number 2952, page 141667 (the "Company"). The articles have been amended for the last time by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 6 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 10 October 2008, number 2488, page 119378.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of new classes of shares, i.e. the class D shares, the class E shares, the class F shares and the class G shares.
2. Increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-seven million six hundred ninety thousand four hundred fourteen Euros (EUR 137,690,414.-) so as to raise it from its amount of forty-seven million six hundred fifty-five thousand seven hundred seventy-two euro (EUR 47,655,772.-) to one hundred eighty-five million three hundred forty-six thousand one hundred eighty-six Euros (EUR 185,346,186) by the issue of sixty-six million six hundred sixteen thousand one hundred three (66,616,103) class B shares, six million nine hundred seventy-four thousand eight hundred and three (6,974,803) class D shares, fifty thousand (50,000) class E shares, sixty-three million nine hundred ninety-nine thousand five hundred eight (63,999,508) class F shares and fifty thousand (50,000) class G shares paid up through a contribution in kind.

Subscription and payment of the new shares.
3. Reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred two million four hundred sixty thousand five hundred seven Euros (EUR 102,460,507.-) from its amount of one hundred eighty-five million three hundred forty-six thousand one hundred eighty-six Euros (EUR 185,346,186) to eighty-two million eight hundred eighty-five thousand six hundred seventy-nine Euro (EUR 82,885,679) by cancellation of one hundred two million four hundred sixty thousand five hundred seven (102,460,507) class B shares with no distribution to the shareholders.
4. Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the capital increase, the capital decrease and to insert the possible redemption of its owns shares by the Company.
5. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to create new classes of shares in the share capital of the Company, i.e. the class D shares, the class E shares, the class F shares and the class G shares, and to issue new shares in those classes pursuant to the below resolution.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-seven million six hundred ninety thousand four hundred fourteen Euros (EUR 137,690,414.-) so as to raise it from its amount of forty-seven million six hundred fifty-five thousand seven hundred seventy-two euro (EUR 47,655,772.-) to one hundred eighty-five million three hundred forty-six thousand one hundred eighty-six Euros (EUR 185,346,186) by the issue of:

- sixty-six million six hundred sixteen thousand one hundred three (66,616,103) class B shares,
- six million nine hundred seventy-four thousand eight hundred and three (6,974,803) class D shares,
- fifty thousand (50,000) class E share,
- sixty-three million nine hundred ninety-nine thousand five hundred eight (63,999,508) class F shares,
- fifty thousand (50,000) class G shares,

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in kind.

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid in as follow:

1. Nalozo Topco S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to sixty six million two hundred sixty-four thousand four hundred forty-four (66,264,444) class B shares, six million nine hundred seventy-four thousand eight hundred and three (6,974,803) class D shares, forty-nine thousand two hundred fifty-three (49,253) class E shares, sixty-three million nine hundred ninety-nine thousand five hundred eight (63,999,508) class F shares and forty-nine thousand two hundred (49,200) class G shares, through a contribution in kind, for an aggregate amount of one hundred thirty-seven million three hundred thirty-seven thousand two hundred eight Euros (EUR 137,337,208.-).

2. Nalozo MIV LP, aforementioned, declares to subscribe to three hundred fifty-one thousand six hundred fifty-nine (351,659) class B shares, seven hundred forty-seven (747) class E shares and eight hundred (800) class G shares, through a contribution in kind, for an aggregate amount of three hundred fifty-three thousand two hundred six Euros (EUR 353,206.-).

The contributions in kind have been valued at one hundred thirty-seven million six hundred ninety thousand four hundred fourteen Euros (EUR 137,690,414.-) by the board of managers of the Company, which corresponds at least to the value of the New Shares issued in exchange. A copy of the valuation report dated 23 February 2015 has been produced to the notary.

The total amount of the capital increase amounting to one hundred thirty-seven million six hundred ninety thousand four hundred fourteen Euros (EUR 137,690,414.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred two million four hundred sixty thousand five hundred seven Euros (EUR 102,460,507.-) from its amount of one hundred eighty-five million three hundred forty-six thousand one hundred eighty-six Euros (EUR 185,346,186) to eighty-two million eight hundred eighty-five thousand six hundred seventy-nine Euro (EUR 82,885,679) by cancellation of one hundred two million four hundred sixty thousand five hundred seven (102,460,507) class B shares with no distribution to the shareholders, but contribution of the amount of one hundred two million four hundred sixty thousand five hundred seven Euros (EUR 102,460,507.-) to the reserves of the Company, such reserve being not attached to the class B holders, but freely distributable to any shareholders.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at eighty-two million eight hundred eighty-five thousand six hundred seventy-nine Euro (EUR 82,885,679) represented by:

- eleven million seven hundred eleven thousand three hundred sixty-seven (11,711,367) class A shares (the "Class A Shares"),
 - one hundred thousand (100,000) class B shares (the "Class B Shares"),
 - one (1) class C share, (the "Class C Share");
 - six million nine hundred seventy-four thousand eight hundred and three (6,974,803) class D shares (the "Class D Shares"),
 - fifty thousand (50,000) class E shares (the "Class E Shares"),
 - sixty-three million nine hundred ninety-nine thousand five hundred eight (63,999,508) class F shares (the "Class F Shares"), and
 - fifty thousand (50,000) class G shares (the "Class G Shares"),
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (all together the "Shares").

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the Law."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand nine hundred and ten Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Permira IV L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, cleric de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

2. Nalozo Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 133.519, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg;

3. Nalozo MIV LP, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Nalozo Guernsey GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnés sont les associés (les "Associés") détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Nalozo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de quarante-sept million six cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-douze euros (47.655.772,- EUR), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.773, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 octobre 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 décembre 2007, numéro 2952, page 141667 (la "Société").

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 octobre 2008, numéro 2488, page 119378.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de nouvelles catégories de parts sociales, i.e. les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F et les parts sociales de catégorie G.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-sept million six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatorze Euros (137.690.414,- EUR) afin de porter son montant actuel de quarante-sept million six cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-douze euros (47.655.772,- EUR) à cent quatre-vingt-cinq million trois cent quarante-six mille cent quatre-vingt-six Euros (185.346.186,- EUR) par l'émission de soixante six millions six cent seize mille cent trois (66.616.103) nouvelles parts sociales de catégorie B, six millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cent trois (6.974.803) nouvelles parts sociales de catégorie D, cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent huit (63.999.508) nouvelles parts sociales de catégorie F et cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, payés par apport en nature.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Diminution du capital social de la Société d'un montant de cent deux million quatre cent soixante mille cinq cent sept Euros (102.460.507,- EUR) afin de porter son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq million trois cent quarante-six mille cent quatre-vingt-six Euros (185.346.186,- EUR) à quatre-vingt-deux million huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf Euros (82.885.679,- EUR) par l'annulation de cent deux million quatre cent soixante mille cinq cent sept (102.460.507) parts sociales de catégorie B, sans distribution aux associés.

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, la réduction de capital et introduire la possibilité pour la Société de procéder au rachat de ses propres parts sociales.

5. Divers.

Première résolution

Les Associés décident de créer de nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, i.e. les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F et les parts sociales de catégorie G, et décident d'émettre de nouvelles parts sociales dans ces catégories conformément à la résolution qui suit.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-sept million six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatorze Euros (137.690.414,- EUR) afin de porter son montant actuel de quarante-sept million six cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-douze euros (47.655.772,- EUR) à cent quatre-vingt-cinq million trois cent quarante-six mille cent quatre-vingt-six Euros (185.346.186,- EUR) par l'émission de:

- soixante-six millions six cent seize mille cent trois (66.616.103) nouvelles parts sociales de catégorie B,
 - six millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cent trois (6.974.803) nouvelles parts sociales de catégorie D,
 - cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de catégorie E,
 - soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent huit (63.999.508) nouvelles parts sociales de catégorie F, et
 - cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de catégorie G,
- d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'un apport en nature.

Souscription et Paiement

1. Nalozo Topco S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à soixante six millions deux cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (66.264.444) nouvelles parts sociales de catégorie B, six millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cent trois (6.974.803) nouvelles parts sociales de catégorie D, quarante-neuf mille deux cent cinquante-trois (49.253) nouvelles parts sociales de catégorie E, soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent huit (63.999.508) nouvelles parts sociales de catégorie F et quarante-neuf mille deux cent (49.200) nouvelles parts sociales de catégorie G, payées par un apport en nature d'une valeur totale de cent trente-sept million trois cent trente-sept mille deux cent huit Euros (137.337.208,- EUR).

6. Nalozo MIV L.P, susmentionnée, déclare souscrire à trois cent cinquante et un mille six cent cinquante-neuf (351.659) nouvelles parts sociales de catégorie B, sept cent quarante-sept (747) nouvelles parts sociales de catégorie E et huit cent (800) nouvelles parts sociales de catégorie G, payées par un apport en nature d'une valeur totale de trois cent cinquante-trois mille deux cent six Euros (353.206,- EUR).

Les apports en nature ont été évalués à un montant de cent trente-sept million six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatorze Euros (137.690.414,- EUR) par le conseil de gérance de la Société de la Société, qui correspondent au moins à la valeur des Parts Sociales émises en échange. Une copie du rapport d'évaluation en date du 23 février 2015 a été fournie au notaire.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à cent trente-sept million six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatorze Euros (137.690.414,- EUR) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cent deux million quatre cent soixante mille cinq cent sept Euros (102.460.507,- EUR) afin de porter son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq million trois cent quarante-six mille cent quatre-vingt-six Euros (185.346.186,- EUR) à quatre-vingt-deux million huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf Euros (82.885.679,- EUR) par l'annulation de cent deux million quatre cent soixante mille cinq cent sept (102.460.507) parts sociales de catégorie B, qui ne sera pas attachée aux détenteurs de parts sociales de catégorie B mais apport du montant de cent deux million quatre cent soixante mille cinq cent sept Euros (102.460.507,- EUR) à la réserve de la Société, cette réserve n'étant pas attaché au détenteurs de parts sociales de catégorie B mais qui sera librement distribuable à tous les associés.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-deux million huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf Euros (82.885.679,- EUR) représenté par:

- onze million sept cent onze mille trois cent soixante-sept (11.711.367) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales A"),
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales B"),
- une (1) part sociale de catégorie C (la "Part Sociale C"),
- six millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cent trois (6.974.803) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales D"),
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales E"),
- soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent huit (63.999.508) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales F"), et
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales G"),

ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) et toutes entièrement libérées (les "Parts Sociales").
La Société pourra racheter et/ou annuler des Parts Sociales sous réserve ce qui est prévu par la Loi."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept mille neuf cent dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 février 2015. 2LAC/2015/4256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015044592/259.

(150050355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Mainstay S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.857.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015044571/12.

(150050804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Euroteam S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.378.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée ordinaire réunie extraordinairement du 16 mars 2015, qui ladite assemblée a décidé à l'unanimité:

- Révoquer le mandat d'un des administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Romain SCHUMACHER, demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la Société, SOLUNA CONSULTING S.A., ayant le siège sociale au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, le numéro de RCS Luxembourg B 86.926

- L'assemblée décide de nommer nouveau commissaire aux comptes de la Société, EUROTRUST S.A., ayant le siège sociale au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, le numéro de RCS Luxembourg B 86.381, avec effet au 16 mars 2015, et que son mandat s'achève à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Gustave VOGEL

Le mandataire

Référence de publication: 2015042285/21.

(150048702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Groupe Europe Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 162.565.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 2 février 2015 à Dudelange que les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil d'administration de la Société, avec effet à compter de la date des présentes et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020:

- Chemin Stratégique S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant pour siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, Luxembourg et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136518 qui aura pour représentant permanent M. Alexandre MICHEL, né le 6 novembre 1970 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à ZI de Riedgen - Ancien site WSA L-3451 Dudelange; et

- Transalliance Holding, société anonyme de droit français ayant pour siège social 40 rue des blancs manteaux, 75004 Paris, France et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 421 177 528 et qui aura pour représentant permanent M. Alexandre MICHEL né le 6 novembre 1970 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à ZI de Riedgen - Ancien site WSA L-3451 Dudelange.

Les démissions de M. François Hue et de M. Philippe Michel avec effet à compter du 27 janvier 2014 en tant que membres du conseil d'administration ont été acceptées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015041623/26.

(150047502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

—
*Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle de la société tenue en date du 12 mars 2015
("l'Assemblée")*

L'assemblée a accepté la démission de Martijn Sinninghe Damsté en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 décembre 2014.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais de la façon suivante:

Gérants de catégorie A:

- Hinnerk Koch, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Gérants de catégorie B:

- Yon Ku Cho, avec adresse professionnelle au 27, Beekman Terrace, USA-07901 Summit, New jersey;

- Ronald Bonneau, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, étage Suite 2222, USA - CA 90245 El Segundo, Californie;

- Aaron Giovara, avec adresse professionnelle au 222, N. Sepulveda Boulevard, étage Suite 2222, USA - CA 90245 El Segundo, Californie.

A Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015042438/26.

(150048676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.
